

Unité départementale du Littoral
Rue du Pont de Pierre
CS 60036
59820 Gravelines

Gravelines, le (voir date de signature)

Rapport de l'Inspection des installations classées

Visite d'inspection du 27/02/2024

Contexte et constats

Publié sur  **GÉORISQUES**

SMT 62 (SARL)

20 rue des Dunes
62480 Le Portel

Références : H:_Commun\2_Environnement\01_Etablissements\Equipe_G3\SMT 62_Le Portel_0007003132\2_Inspections\2024_02_27_récolement\SMT62_Le_Portel_RAPVI_0007003132.odt

Code AIOT : 0007003132

1) Contexte

Le présent rapport rend compte de l'inspection réalisée le 27/02/2024 dans l'établissement SMT 62 (SARL) implanté 20 rue des Dunes 62480 Le Portel. Cette partie « Contexte et constats » est publiée sur le site internet Géorisques (<https://www.georisques.gouv.fr/>).

Les informations relatives à l'établissement sont les suivantes :

- SMT 62 (SARL)
- 20 rue des Dunes 62480 Le Portel
- Code AIOT : 0007003132
- Régime : Autorisation
- Statut Seveso : Non Seveso
- IED : Oui

Le site SMT62 est implanté dans la zone industrialo-portuaire de Capécure à le Portel. L'activité de broyage et congélation de déchets provenant de la transformation du poisson, des ateliers de

découpe de viande et des abattoirs est autorisée par l'arrêté préfectoral d'autorisation du 25/01/2013 pour une capacité de production de 140 tonnes/jour. Les produits finaux sont destinés à l'alimentation des animaux de compagnie.

Contexte de l'inspection :

- Récolement de la mise en demeure du 10/07/2023. Inspection généraliste produits chimiques.

2) Constats

2-1) Introduction

Le respect de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement relève de la responsabilité de l'exploitant. Le contrôle des prescriptions réalisé ne se veut pas exhaustif, mais centré sur les principaux enjeux recensés et à ce titre, ne constitue pas un examen de conformité de l'administration à l'ensemble des dispositions qui sont applicables à l'exploitant. Les constats relevés par l'inspection des installations classées portent sur les installations dans leur état au moment du contrôle.

À chaque point de contrôle est associée une fiche de constat qui comprend notamment les informations suivantes :

- le nom donné au point de contrôle ;
- la référence réglementaire de la prescription contrôlée ;
- si le point de contrôle est la suite d'un contrôle antérieur, les suites retenues lors de la précédente visite ;
- la prescription contrôlée ;
- à l'issue du contrôle :
 - ◆ le constat établi par l'inspection des installations classées ;
 - ◆ les observations éventuelles ;
 - ◆ le type de suites proposées (voir ci-dessous) ;
 - ◆ le cas échéant la proposition de suites de l'inspection des installations classées à Monsieur le Préfet ; il peut par exemple s'agir d'une lettre de suite préfectorale, d'une mise en demeure, d'une sanction, d'une levée de suspension, ...

Il existe trois types de suites :

- « Faits sans suite administrative » ;
- « Faits avec suites administratives » : les non-conformités relevées conduisent à proposer à Monsieur le Préfet des suites graduées et proportionnées avec :
 - ◆ soit la demande de justificatifs et/ou d'actions correctives à l'exploitant (afin de se conformer à la prescription) ;
 - ◆ soit conformément aux articles L. 171-7 et L. 171-8 du code de l'environnement des suites (mise en demeure) ou des sanctions administratives ;
- « Faits concluant à une prescription inadaptée ou obsolète » : dans ce cas, une analyse approfondie sera menée *a posteriori* du contrôle puis éventuellement une modification de la rédaction de la prescription par voie d'arrêté préfectoral pourra être proposée."

2-2) Bilan synthétique des fiches de constats

Les fiches de constats disponibles en partie 2-4 fournissent les informations de façon exhaustive pour chaque point de contrôle. Leur synthèse est la suivante :

Les fiches de constats suivantes ne font pas l'objet de propositions de suites administratives :

N°	Point de contrôle	Référence réglementaire	Autre information
1	État des matières stockées – Généralités	AP de Mise en Demeure du 10/07/2023, article 1	Sans objet
2	État des matières stockées – Fiches de données de sécurité	AP de Mise en Demeure du 10/07/2023, article 1	Sans objet
3	État des matières stockées – Accessibilité à l'état des stocks	AP de Mise en Demeure du 10/07/2023, article 1	Sans objet

2-3) Ce qu'il faut retenir des fiches de constats

L'état des stocks est tenu à jour. Il a été fourni sans délai et la sauvegarde des données est externalisée. La mise en demeure du 10 juillet 2023 est respectée.

2-4) Fiches de constats

N° 1 : État des matières stockées – Généralités

Référence réglementaire : AP de Mise en Demeure du 10/07/2023, article 1
Thème(s) : Risques accidentels, Art. 49 – Arrêté 04/10/2010 Généralités sur l'état des stocks
Prescription contrôlée : L'exploitant tient à jour un état des matières stockées, y compris les matières combustibles non dangereuses ou ne relevant pas d'un classement au titre de la nomenclature des installations classées.
Constats : Un état des stocks des matières premières, produits finis et consommables est disponible et mis à jour suivant une fréquence hebdomadaire (vu les suivis de fin 2023 et début 2024). L'exploitant ne stocke plus de bouteilles de gaz. Le nombre de palettes en bois figure dans l'état des stocks.
Type de suites proposées : Sans suite

N° 2 : État des matières stockées – Fiches de données de sécurité

Référence réglementaire : AP de Mise en Demeure du 10/07/2023, article 1
Thème(s) : Risques accidentels, Art. 49 – Arrêté du 04/10/2010, Fiches de données de sécurité
Prescription contrôlée : L'exploitant dispose, avant réception des matières, des fiches de données de sécurité pour les matières dangereuses, prévues dans le code du travail lorsqu'elles existent ou tout autre document équivalent.
Constats : L'exploitant dispose de la FDS du produit Deterquat 4740 (version 15, révisée le 08/11/2021). Ce

produit remplace le produit PROP « Alcalin Chlore Moussant » vu lors de l'inspection précédente. La FDS de ce produit est disponible à tout moment (fichier informatique partagé). La FDS a été affichée sur le cubitainer qui a été mis sur rétention postérieurement à la visite d'inspection. C'est le seul produit dangereux stocké sur le site.

La FDS comprend 16 rubriques. Elle est rédigée en français. Les pictogrammes de danger (SGH 05 et SGH 09) correspondent aux pictogrammes de l'étiquette apposée sur le cubitainer contenant le produit Deterquat 4740. Produit basique (PH>12) susceptible de réagir avec des acides en dégageant des gaz toxiques en quantités dangereuses (cf sous-rubrique 10.1. de la FDS). Le local est ventilé conformément aux prescriptions de la rubrique 7 de la FDS.

Il s'agit d'un produit biocide (TP2 et TP4). **L'élimination des emballages vides (déchets dangereux) doit être réalisée dans une installation autorisée à recevoir des emballages dangereux.**

Type de suites proposées : Sans suite

N° 3 : État des matières stockées – accessibilité à l'état des stocks

Référence réglementaire : AP de Mise en Demeure du 10/07/2023, article 1

Thème(s) : Risques accidentels, Art.49- Arrêté du 04/10/2010, Accessibilité des documents

Prescription contrôlée :

Ces documents sont facilement accessibles et tenus en permanence à la disposition du préfet, des services d'incendie et de secours, de l'inspection des installations classées et des autorités sanitaires.

Constats :

Les documents ont été fournis immédiatement. L'état des stocks est disponible depuis tous les autres sites (la sauvegarde externalisée des données est réalisée par la société ODC).

Type de suites proposées : Sans suite